

OBJET : 51 rue Sadi Carnot : acquisition des lots N° 36 et 41, cadastrés U N° 50, appartenant à Monsieur HAMIDOUCHE.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Vu la lettre de la Ville d'Aubervilliers du 9 mars 2004,

Vu le courrier de Monsieur HAMIDOUCHE reçu le 6 avril 2004,

Vu l'estimation des services fiscaux en date du 16 février 2004 à 40.740 €uros, valeur vénale,

Considérant que la Ville d'Aubervilliers a déjà acquis 783/1000^{ème} des parties spéciales et 538/690^{ème} des parties générales dans le bâtiment B,

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus,

DELIBERE :

ARTICLE 1 : Décide d'acquérir les lots N° 36 et 41 sis 51 rue Sadi Carnot à Aubervilliers, appartenant à Monsieur HAMIDOUCHE.

ARTICLE 2 : L'acquisition sera effectuée au prix de 40.740 €uros, libre de toute occupation.

ARTICLE 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et à ordonnancer toutes les dépenses relatives aux frais d'acte.

La dépense résultant de cette acquisition sera imputée au budget de l'exercice en cours au : 203-2138-824

LE MAIRE,